

RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE ÉLECTIONS SCOLAIRES DU 2 NOVEMBRE 2014

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de la commission scolaire par M. Serge J. Roy, président d'élection, que :

1. La liste électorale de la commission scolaire a été déposée au siège social de la commission scolaire le 28 septembre 2014.
2. La liste électorale des circonscriptions suivantes feront l'objet d'une révision :
05 : Saint-Simon-les-Mines (M), Beauceville (V), Saint-Alfred (M) et Saint-Victor (M)
11 : Scott (M), Sainte-Hénédiène (P), Sainte-Marguerite (P), Frampton (M), Saints-Anges (P) et Vallée-Jonction (M)
3. Les conditions requises pour être un électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes :

Toute personne qui, le jour du scrutin :

- est majeure;
- est de citoyenneté canadienne;
- est domiciliée sur le territoire de la commission scolaire et, depuis au moins six mois, au Québec;
- est domiciliée sur le territoire de cette circonscription;
- n'est pas en curatelle;
- n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre frauduleuse en matière électorale ou référendaire;

Et :

- a un enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire qui dessert son domicile;

Ou :

- n'a pas d'enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire francophone ou anglophone qui dessert son domicile. L'électeur qui remplit cette dernière condition a le droit de choisir d'être inscrit sur la liste électorale de la commission scolaire anglophone.

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription, de radiation et de correction, incluant les avis écrits de choix ou de révocation de choix d'exercer son droit de vote dans une commission scolaire anglophone, peuvent être présentées devant les personnes désignées à cette fin, devant la commission de révision ou devant le président d'élection.
5. Lors d'une demande d'inscription, l'adresse précédente de la personne visée doit être indiquée. De plus, deux documents doivent être présentés : l'un mentionnant le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile.
6. Les endroits où peut être consultée la liste électorale et où les demandes peuvent être présentées sont :

6.1 Polyvalente Saint-François (circonscription 05)

228, avenue Lambert, Beauceville

Du 6 au 9 octobre 2014, de 8 h à 16 h ainsi que le 10 octobre 2014, de 8 h à 20 h

6.2 Polyvalente Benoît-Vachon (circonscription 11)

919, route Saint-Martin, Sainte-Marie

du 6 au 9 octobre 2014, de 8 h 30 à 16 h ainsi que le 10 octobre 2014, de 8 h 30 à 20 h

6.3 Auprès de la commission de révision ou au bureau du président d'élection

École Aubert-Gallion, 2505, 10^e Avenue Ouest, Saint-Georges, aux dates et aux heures suivantes :

- le 10 octobre 2014, de 9 h à 20 h

- le 14 octobre 2014, de 16 h à 22 h

- le 11 octobre 2014, de 9 h à 15 h

Donné à Saint-Georges,
Le 1^{er} octobre 2014

Serge J. Roy
Président d'élection